

Séance ordinaire du 11 juillet 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°11072023D04

Objet : Commande publique – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un marché portant sur la fourniture de repas en liaison froide pour les services de restauration scolaire

Date de la convocation et de l'affichage : le 5 juillet 2023
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 22
 Nombre de pouvoirs : 5
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine	X			
GUILLEMAT Serge		X		BAZIN Jean-Jacques
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly		X		VILLAND Franck
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger	X			BILLARD Roger
DUCRET Régine		X		
VIBOUD André		X		VELTRI Jacques
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien			X	
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah		X		BANNAY-CODET Martine
AVILA Mylène	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230711-11072023D04-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOAËR Yves			X	

A été nommé secrétaire de séance : Lionel CORDEL

VU les dispositions du code de la commande publique et en particulier son article R-2123-1.

Pièce jointe : rapport d'analyse des candidatures et des offres (PJ n°9)

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge des finances.

Exposé des motifs : le marché de fourniture de repas pour les deux restaurants scolaires arrivant à son terme le 31 août 2023 une consultation a été lancée pour désigner un prestataire à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

Le marché proposé porte sur la fourniture et la livraison d'environ 44 600 repas par an, en liaison froide pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois (du 01/09/2023 au 31/07/2027).

Les prestations, objet du marché, sont les suivantes :

- Livraison des repas en liaison froide par camion frigorifique et conteneurs alimentaires isothermes aux points de livraison spécifiés, entre 6h30 et 8h00 (en dehors des horaires d'arrivée dans les écoles).
- Entreposage des aliments dans les armoires froides prévues à cet effet et présentes aux points de livraison ainsi que des conteneurs isothermes dans l'espace cuisine (la remise en température et la distribution des repas sont assurées par le personnel communal).
- Elaboration et transmission au service Enfance Education Culture de menus prévisionnels à travers un plan alimentaire.
- Contrôle de la sécurité de l'exécution des prestations.
- Formation continue régulière, axée sur l'hygiène, la présentation et la qualité des produits (respect des temps de remise en température, entreposage des produits, nettoyage des locaux ...) auprès du personnel municipal affecté au point de livraison.

Option : le marché comporte une option relative à la fourniture du pain par la collectivité qui aurait alors recours aux boulangeries locales (Myans, Les Marches et Montmélian).

Pour ce marché, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle obtenant la meilleure valeur globale sur l'ensemble des critères suivants : prix (30%), valeur technique de l'offre (50% dont 20% attribués à la dégustation d'un repas type, dont les différentes composantes ont été précisées dans le règlement de consultation) et mesures liées à la prise en compte du développement durable (20%).

Pour l'appréciation de ces deux derniers items, une grille multicritère de notation très complète a été établie.

Six sociétés ont retiré le dossier de consultation mais seules deux entreprises ont remis une offre : la société LEZTROY (prestataire actuel) et la société API Restauration.

L'offre du candidat 1 (société API restauration) a été invalidée : à la lecture du mémoire technique, l'offre remise ne respectait pas une des clauses du marché à savoir la part de 30% minimum de produits bio et 15% de produits issus des circuits courts

La proposition de la société LEZTROY qui a obtenu une note de 16.95/20 a donc été retenue. Les tarifs proposés (option sans la fourniture du pain) sont les suivants :

Type de repas	Prix TTC Option pain non fourni par le prestataire
Repas enfant d'âge maternel	4,25€ TTC
Repas enfant d'âge élémentaire	4,38€ TTC
Repas adulte	4.69€ TTC

Le montant annuel du marché s'établit à près de 193K€ TTC.

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230711-11072023D04-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Délibération du conseil municipal

n°1107203D04 du 11 juillet 2023

La commission d'appel d'offres ad hoc s'est réunie le lundi 19 juin 2023. Après lecture du rapport d'analyse des offres, les membres présents ont donné un avis favorable à la proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la société LEZTROY, domiciliée rue des Gravières à SERRIERES EN CHAUTAGNE, le marché portant sur la confection et la fourniture de repas en liaison froide pour les services de restauration scolaire (sites de Francin et de Les Marches).
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché et en particulier les bons de commande relatifs à la fourniture des repas.

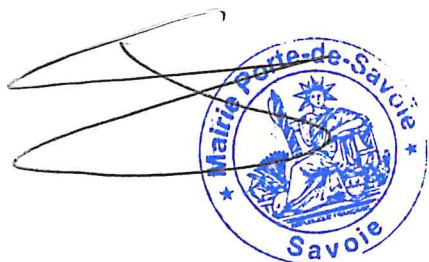
Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 11 juillet 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 13 juillet 2023

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 12 juillet 2023.

Le Maire,
Franck VILLAND

Le secrétaire de séance,
Lionel CORDEL





Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230711-11072023D04-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023